

Le comité sénatorial permanent des Finances nationales

Témoignages

Ottawa, le jeudi 22 mars 1973

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, qui a été saisi du budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, se réunit aujourd'hui à 10 heures.

Le sénateur Douglas D. Everett (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, nous commençons l'étude du budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973. Nous comptons parmi nous aujourd'hui: M.A. Kroeger, sous-secrétaire, Direction des programmes, secrétariat du Conseil du Trésor et M. R. L. Richardson, directeur de la Division de l'industrie et des ressources naturelles, secrétariat du Conseil du Trésor.

Vous avez sous les yeux, honorables sénateurs, une explication des postes de \$1 figurant au budget supplémentaire (B) et vous avez aussi un exemplaire de ce budget. M. Kroeger voudrait faire quelques observations avant que nous n'entamions l'étude du budget. Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le sénateur Phillips: Le ministre, M. Drury, sera-t-il présent?

Le président: Non, il ne sera pas présent. Je ne l'ai pas invité.

Le sénateur Phillips: Vous ne l'avez pas invité?

Le président: Non.

Le sénateur Phillips: N'est-ce pas un peu étrange?

Le président: Étant donné les circonstances, je ne le crois pas. Toutefois, je m'en remets au Comité et si vous désirez que je l'invite, je le ferai. Je sais, par expérience, que lorsqu'on traite d'un budget supplémentaire, on obtient plus de renseignements des hauts-fonctionnaires que du ministre lui-même. J'ai toujours, par le passé, invité le ministre lorsqu'il s'agissait du budget principal, mais non du budget supplémentaire, à moins qu'il n'y ait un problème spécial; c'est ce qu'il y a lieu à l'occasion du dernier budget supplémentaire (A). On m'a demandé d'inviter le ministre et je l'ai fait, bien que je ne fusse pas président et que le vice-président occupât le fauteuil. Dans le cas présent, je n'ai pas invité le ministre, mais si vous me le demandez expressément, je le ferai.

Le sénateur Phillips: C'est peut-être un peu tard aujourd'hui, monsieur le président, mais puis-je vous prier instamment de le faire

à l'avenir? je voulais, ce matin, poser des questions de politique, et il serait injuste, je crois, de mêler des fonctionnaires à des questions de ce genre, qui relèvent des sous-ministres. Ce n'est pas une critique que je vous adresse ce matin, monsieur le président, car je ne vous en ai pas prévenu à l'avance, et je vous pardonne volontiers, cette fois-ci.

Le président: Vous êtes bien aimable, sénateur Phillips, et j'en prendrai bonne note. J'ajoute que M. Kroeger et M. Richardson sont à même de répondre aux questions de politique. J'espère donc que vous n'hésitez pas à leur poser vos questions à ce sujet et nous verrons comment les choses se passeront.

Le sénateur Phillips: Je vais donc essayer, mais avec certaines réserves, car je ne veux pas les mettre dans l'embarras.

Le président: Vous ne le faites jamais, sénateur. M. Kroeger.

M. A. Kroeger, sous-secrétaire, direction des programmes, secrétariat du Conseil du Trésor: Merci beaucoup, monsieur le président. J'ai quelques brèves observations à faire—il ne s'agit pas d'une déclaration officielle—pour amorcer ce matin la discussion.

Le budget supplémentaire final pour l'année financière nous fournit une dernière occasion de chercher à opérer grâce, à une loi des subsides, un certain nombre de changements qui se rapportent surtout à la régie interne. Vous en trouverez dans votre exemplaire un certain nombre d'exemples, tel le décompte annuel des pertes de fonctionnement de l'Office de stabilisation des prix agricoles, des pertes subies par le compte du pool de l'orge, certains rajustements destinés à faire face à des coûts plus élevés survenus au cours de l'année financière, quelques postes pour la suppression de dettes et quelques autres pour le recouvrement des allocations temporaires consenties à titre de financement provisoire sur le Fonds de prévoyance du Conseil du Trésor.

Ce budget supplémentaire contient aussi un certain nombre de modifications, qui vous sont fournies à titre de renseignements, touchant les prévisions qui ont été faites relativement à diverses dépenses statutaires figurant dans le budget principal pour l'année 1972-1973. De plus, on y trouve certaines mesures gouvernementales comme la subvention de 8 millions de dollars destinée à la création d'Héritage Canada et d'autres qui ne manqueront pas, sans doute, d'attirer l'attention du Comité.

Ce dernier budget pour l'année financière en cours porte à \$16,548 milliards le budget total des dépenses. Or, il y a toujours un délai ou un laps de temps qui s'écoule entre le crédit et la dépense effective. Le montant de \$16,548 milliards que j'ai donné tout à l'heure est un chiffre d'affectation de crédits. J'ai dit justement ce qu'il en était de cette différence—qui atteint généralement de 1.5 à 2 p. 100—pour expliquer ce qui pourrait sembler un écart entre les diverses prévisions déposées, où l'on constate que le total des